

DELIBERATION N° 90/09-15 - PLANCHES A ROULETTES/ACQUISITION D'UNE RAMPE D'EVOLUTION TYPE JUNIOR

Monsieur LACHAISE, rapporteur, indique à l'Assemblée qu'il a enregistré une demande pressante d'équipement adapté aux amateurs de planches à roulettes.

Il a constaté que la pratique de cet exercice entraîne ses adeptes, de plus en plus nombreux, à évoluer sur les voies réservées à la circulation et s'inquiète du danger et des risques permanents d'accidents.

Il propose, avec un avis favorable de la Commission des Sports, d'acquérir une rampe d'évolution, type junior, agréée aux normes FFSS, type compétition au prix de 55 000 F H.T.

Cette rampe serait installée selon la demande des utilisateurs, sur l'espace situé en bordure de la rue Marie Marvingt, et serait accessible à tous les adeptes regroupés au sein d'une association fonctionnant dans le cadre des activités de la M.J.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir une rampe d'évolution, type junior, agréée aux normes FFSS, au prix de 55 000 F H.T.

- d'inscrire les crédits correspondants au budget supplémentaire 1990.